

Justice / Le parquet passe de 38 à 15 inculpés

# L'affaire KB-Lux se dégonfle



APRÈS PLUSIEURS MOIS de débats, le parquet revoit ses accusations à la baisse dans l'affaire KB-Lux. PHOTO ROGER MILUTIN.

**APRÈS PLUS** de dix ans d'enquête, le ministère public voit ses prétentions à la baisse devant la chambre du conseil.

L'affaire est un peu passée inaperçue du fait que les débats se déroulent à huis clos devant la chambre du conseil. Quoi qu'il en soit, vendredi dernier, le ministère public a revu son réquisitoire dans le cadre du dossier KB-Lux. Alors qu'il demandait jusqu'à présent le renvoi de 38 inculpés devant un tribunal correctionnel, vendredi, ses prétentions se sont limitées à la demande d'un procès pour 15 personnes.

Plus étonnant encore, le ministère public a également revu ses prétentions à la baisse. Et pas des moindres. Il a abandonné la prévention de blanchiment à l'encontre de certains inculpés. Dès lors, seules restent les préventions de faux et de fraude fiscale.

Ce nouveau réquisitoire fait suite aux plaidoiries des défenses qui, au cours de nombreuses audiences étalées entre mai et octobre dernier, ont plaidé sur les charges. Elles auront à nouveau

l'occasion de s'exprimer les 16, 22 et 23 novembre devant la chambre du conseil qui doit déterminer qui des différents inculpés va se retrouver devant une chambre du tribunal correctionnel pour s'expliquer sur les malversations présumées.

Il va de soi que la chambre du conseil n'est pas tenue par le réquisitoire du ministère public, qui a demandé le renvoi de 9 cadres et dirigeants de la KBL (alors qu'il en demandait 27 en avril dernier) et de 6 cadres et dirigeants de KBC (contre 11 en avril dernier).

Le dossier KB-Lux, qui avait été initialement instruit par le juge d'instruction Jean-Claude Leys à partir de 1996, est considéré comme l'un des plus vastes dossiers de fraude fiscale qu'ait con-

nus la Belgique. Le parquet estime que la banque Kredietbank, devenue depuis KBC, et sa société sœur KB-Lux ont aidé des clients à éluder l'impôt. Montant des fraudes présumées : 400 millions d'euros sur lesquels l'impôt n'aurait pas été payé.

L'instruction avait également identifié un nombre plus restreint de comptes sur lesquels des constructions sophistiquées auraient permis de blanchir des sommes d'argent. Cette prévention n'est plus retenue par le parquet.

Les défenses des inculpés et les banques ont toujours dit qu'elles avaient respecté les normes légales et réglementaires.

Au départ, conformément à ce qu'il avait demandé dans son réquisitoire écrit en 2004, à la fin

de l'instruction, le ministère public a demandé à ce que 35 personnes soient jugées par un tribunal correctionnel. Trente-cinq personnes auxquelles il convenait d'ajouter trois inculpés liés à l'affaire dite « Rita Verstraeten », l'ex call-girl qui avait hérité de près de 50 millions d'euros du magnat de la cigarette Robert Gosset. Les chefs d'inculpation retenus sont notamment des faux en écriture, du blanchiment d'argent et une association de malfaiteurs.

Dès le début des débats devant la chambre du conseil, le parquet a expliqué que la banque Kredietbank, devenue depuis KBC, et sa société sœur KB-Lux ont systématiquement aidé quelque

**« Le ministère public est ouvert aux arguments avancés par les inculpés et est prêt à revoir ses accusations à la baisse »**

8.000 clients à éluder l'impôt et à blanchir des sommes d'argent. Pour Eric De Formanoir, le magistrat en charge de l'affaire, au fil des ans, l'impôt aurait ainsi été éludé sur quelque 400 millions d'euros.

Du côté de la défense, on a contesté la façon dont l'enquête a été menée par l'ancien juge d'instruction Jean-Claude Leys. Ce dernier a été mis totalement hors de cause par la Cour de cassation, voici quelques semaines.

Bref, le nouveau rebondissement est perçu de manières diverses. Chez les inculpés, on sous-entend que le « nouveau réquisitoire » n'est qu'un signe de la légèreté avec laquelle l'affaire a été traitée depuis le début. Du côté du parquet, on préfère voir dans ce geste « le fait que le ministère public est ouvert aux arguments avancés par les inculpés et est prêt à revoir ses accusations à la baisse ». ■ **FREDÉRIC DELEPIERRE**